

le Japon, mais en dépit de cela, des importations importantes se sont poursuivies. Il y a eu des importations de la Chine et, bien sûr, les États-Unis ont pratiqué pas mal de dumping. C'est pour empêcher de telles pratiques que les mesures anti-dumping ont été adoptées.

Le gouvernement songe-t-il à quelque autre façon de réglementer ces importations? Je sais que le problème n'est pas facile. Je sais que, depuis bon nombre d'années le ministère a minutieusement étudié la question des évaluateurs et que ces fonctionnaires ont été envoyés en certaines localités des États-Unis afin d'y évaluer des produits. Même s'ils ont accompli du beau travail, il s'agit de savoir si cela suffit pour faire face à la situation. Voilà, surtout, ce que je voulais signaler au ministre.

Quant à l'autre question, j'en ai déjà parlé avec le ministre; elle se rapporte à l'association des employés de l'impôt sur le revenu du Canada, division de Montréal. Ils ont exposé au gouvernement leurs doléances au sujet de leurs traitements. Ils estiment, en effet, qu'étant donné leur situation particulière, leurs traitements, en comparaison de ceux que paie l'industrie privée à Montréal, ne sont pas du tout en rapport avec leur travail.

On a aussi signalé que le ministre et, je pense, le sous-ministre également avaient déclaré au comité des prévisions budgétaires, l'année dernière, que le ministère a grand peine à garder ses cotiseurs qui ne restent au maximum que deux ou trois ans. L'association me charge de signaler la chose au ministre. Il se peut que d'autres députés l'aient déjà fait d'une façon plus compétente.

Ce travail mérite un traitement plus élevé. Si la déclaration que j'ai attribuée au ministre est exacte et si ces personnes quittent le ministère après deux ou trois ans, c'est certainement une anomalie. Ils ne gagnent peut-être pas assez; c'est pourquoi ils sont attirés ailleurs. Je suppose que la Commission du service civil a beaucoup à dire dans cette question et c'est peut-être vrai qu'une amélioration a été apportée par suite des recommandations du ministre des Finances. Je ne doute pas que ce soit vrai mais il n'en demeure pas moins que la situation se maintient dans certains secteurs.

On m'a également signalé le cas de certains commis de la Division des douanes ainsi que d'autres employés dans la même situation. L'argument invoqué au sujet des cotiseurs, des commis et des autres employés, c'est qu'un cotiseur, bien formé, par exemple, gagne de \$5,000 à \$7,000. Si un cotiseur reste au service de la même division durant une longue période, il aura naturellement plus

d'expérience que celui qui est transféré d'une division à l'autre ou d'un ministère à l'autre ou qui vient de l'extérieur et de ce fait, ses services sont plus précieux pour la perception des taxes.

Je n'ai pris la parole que pour signaler au ministre la question de ces salaires dans la région de Montréal. Je sais qu'il y a eu une amélioration en partie par suite de la recommandation de la Commission du service civil, mais je pense quand même que l'Association des employés de l'impôt n'est pas entièrement satisfaite. Le ministre aurait-il l'obligance d'accorder, comme d'habitude, sa bonne attention à cette question?

M. Southam: Monsieur le président, on m'a récemment signalé un problème dont je veux saisir le ministre. Il a trait à l'industrie de la houille dans ma circonscription. Comme les députés le savent, nous avons une grande exploitation de lignite dans cette région et une exploitation croissante de gaz et de pétrole. C'est le résultat de la concurrence faite par d'autres produits. Depuis 30 ans ou plus, l'industrie du charbon de cette région a importé en franchise de l'outillage qui n'est pas fabriqué au Canada. Récemment, poussée par une vive concurrence, elle a importé du matériel à des fins expérimentales afin de produire plus économiquement et de manière à mieux soutenir la concurrence. Elle a payé des droits sur cet équipement. Les intéressés allèguent que le matériel dont ils se servent à des fins expérimentales n'est pas fabriqué au Canada. Ils demandent que les règlements soient assouplis afin qu'ils puissent comprendre ce genre de matériel et lui accorder l'entrée en franchise.

M. Gundlock: Monsieur le président, d'habitude quand je prends la parole en cette assemblée, je suis un petit peu en dehors du Règlement, mais je crois rester parfaitement dans l'ordre aujourd'hui en félicitant le ministre et son personnel de leur application tellement compétente des règlements.

J'aimerais poser une question au ministre. Serait-il assez bon de demander à ses fonctionnaires pourquoi ils voient une différence entre les abrevoirs automatiques pour le bétail et les nourrisseurs automatiques de bestiaux quand il s'agit de prélever un droit sur un dispositif agricole?

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations avant que le crédit soit adopté. Je m'excuse à l'avance auprès du ministre si la question que j'entends exposer a déjà été soulevée, et, dans le cas de l'affirmative, il pourra m'arrêter. Je souhaite poser certaines questions qui intéressent, je pense, son ministère, au sujet de l'accord commercial avec la Russie que nous devons étudier plus tard. Bien que cela